



Dossier de presse

Jeudi 6 mars 2025

# Grenoble lutte contre les discriminations et mène une politique ambitieuse pour l'égalité des droits





VOIX:  
OFF

*et lorsque la terre et la  
Méditerranée vomiront*

*toutes les mères, les  
enfants-sirènes aux  
écailles noires*

*d'avoir pleuré la  
lumière et lorsque les  
monstres marins*

*de l'Atlantique verront  
enfin leurs peaux  
translucides*

*tourner au noir-à-mer et  
lorsque les arbres auront*

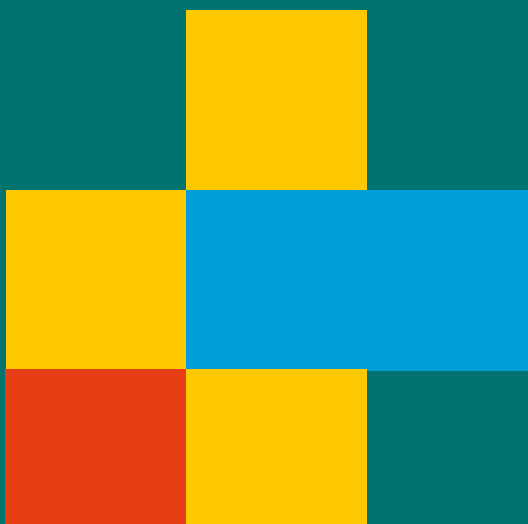
*repris forme humaine  
après des années d'exil*

*qui saura embrasser  
l'anoïrmaité complice ?*

**Douce Dibondo**

La Ville de Grenoble mène une politique municipale ambitieuse pour l'égalité des droits. Guidée par les valeurs de non-discrimination, de libre choix, d'éducation populaire, d'accès aux droits, d'accueil inconditionnel et de pouvoir d'agir, elle œuvre auprès des habitant-es et de ses agent-es pour l'égalité réelle en questionnant les rapports de domination et les mécanismes de disqualification qui en découlent.

Grenoble s'engage à lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les genres et les sexualités d'une part, mais aussi contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales d'autre part ; notamment au travers d'une programmation spécifique à l'occasion du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes et, à l'occasion du 21 mars, journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.



## Conférences « Voix Off »

Depuis 2024, la Ville de Grenoble organise annuellement un cycle de conférences sur l'égalité des droits. L'année dernière, quatre conférences ont été organisées sur la thématique des sports et des jeux populaires. Sous l'appellation « Voix off », ce cycle 2025 aura pour fil rouge la question de la lutte contre le racisme et les discriminations ethno-raciales. Il se compose de deux conférences qui auront lieu les 11 et 18 mars à 18h30 à l'Hôtel de ville de Grenoble.

### Conférence du 11 mars : « Où sont les “gens du voyage” ? Une histoire actuelle de l'antitsiganisme »

▶ William Acker : juriste et délégué général de l'ANGVC (Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens).

La réalisation d'un inventaire critique des aires d'accueil des “gens du voyage” en France a mené William ACKER à des conclusions édifiantes. Il reprend notamment le concept de “racisme environnemental” pour évoquer la situation des voyageurs et voyageuses et dénonce la racialisation des politiques publiques (droit de l'urbanisme, logement, etc.) à leur encontre. Son approche juridique et historique permet de dresser un regard critique sur l'antitsiganisme d'hier et d'aujourd'hui.

### Conférence du 18 mars : « Discussion : la charge raciale »

▶ Douce Dibondo : essayiste et poète

▶ Iris Ouedraogo : journaliste et formatrice podcast, coprésidente de l'association des journalistes antiracistes et racisé-es.

Iris Ouedraogo interrogera Douce Dibondo sur le concept de “charge raciale” développé dans son dernier livre. Ce concept, créé par Maboula Soumahoro, permet de décrire les pressions vécues par les personnes exposées au racisme et aux discriminations ethno-raciales. Il permet de questionner le manque de mot mis sur ce mal partagé par les personnes racisées : quotidiennement, les personnes non-blanches subissent des assignations raciales ou des micro-agressions et doivent non seulement endurer ces violences mais aussi prendre sur elles pour trouver des issues sans heurt à ces situations. L'approche queer et féministe de Douce Dibondo permet d'aborder la question de la charge raciale sous un angle intersectionnel.

Logo of the City of Grenoble and VOIX OFF.

**OÙ SONT LES « GENS DU VOYAGE ? »**  
UNE HISTOIRE ACTUELLE DE L'ANTITSIGANISME

Conférence de **William Acker**  
Juriste & délégué général de l'Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens

**Mardi 11 mars**  
**18h30**  
Salon d'honneur  
Hôtel de Ville

Logo of the City of Grenoble and VOIX OFF.

Logo of the City of Grenoble and VOIX OFF.

**LA CHARGE RACIALE**

Discussion avec **Douce Dibondo**  
Essayiste & poète

**Mardi 18 mars**  
**18h30**  
Salon d'honneur  
Hôtel de Ville

Logo of the City of Grenoble and VOIX OFF.



## Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales

La Ville et le CCAS formalisent un plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales. Une délibération cadre sera soumise au vote du prochain Conseil municipal du 24 mars 2025.

Cette délibération cadre propose une évolution de la politique municipale contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales : elle affirme une politique publique coordonnée et s'articule avec les actions mises en œuvre jusqu'à présent. L'objectif est de donner un cadre cohérent, de renforcer l'engagement de la Ville et du CCAS ainsi que leur capacité d'action. La Ville et le CCAS se dotent ici d'un cadre d'action cohérent et structurant pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales, renforçant ainsi leur engagement et leur capacité à agir.

Le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales sont des phénomènes systémiques, car découlant de stéréotypes et de préjugés, conscients ou inconscients, et mis en œuvre de façon directe ou indirecte. Ces préjugés sont façonnés par le contexte socio-historique et leur intensité varie aussi selon la manière dont ils sont mobilisés dans les récits politiques et médiatiques de l'état de la société. Ce sont également des phénomènes intégrés, car ils concernent tous les pans de la vie publique, politique et personnelle. Il est donc nécessaire de mettre en place une politique transversale au sein de la Ville et du CCAS, prenant en compte les différents champs d'action de la collectivité (santé, culture, jeunesse, espace public, etc.), tout en s'inscrivant dans une logique de droit commun, et pas uniquement sur les territoires des quartiers populaires via la politique de la Ville.

L'existence des discriminations fondées sur des critères ethno-raciaux, leur étendue et leurs effets concrets sur les inégalités sociales font, au contraire, l'objet d'un consensus scientifique constant depuis les années 70. Aux données ayant permis l'objectivation de ces phénomènes se sont ajoutées des enquêtes qualitatives aux niveaux européen, national et, dans une moindre mesure, local, qui portent sur les effets subjectifs des expériences discriminatoires sur celles et ceux qui les traversent.



Les résultats de ces enquêtes sont alarmants. **Les discriminations ethno- raciales sont un phénomène massif qui concerne plus de 20% de la population en France** selon les rapports annuels successifs du Défenseur des Droits. Les expériences de discriminations fondées notamment sur une origine ou une religion réelles ou supposées des personnes qui en sont victimes ont des effets profonds, durables et concrets sur les parcours individuels. Elles impactent par ailleurs le regard que les victimes portent sur elles-mêmes et leur pouvoir d’agir, à la fois sur leurs trajectoires individuelles et sur la société dont elles sont les membres.

Une vigilance particulière est portée à l’antisémitisme et aux logiques de racialisation qui le nourrissent, en restant attentif-ves aux risques que ces mécanismes pourraient faire peser sur d’autres populations. La racialisation désigne le processus par lequel des groupes sociaux sont définis et perçus comme fondamentalement différents sur la base de critères physiques, culturels ou religieux, sans aucune base scientifique. L’antisémitisme, en tant que forme extrême de ce processus, repose sur une logique de catégorisation arbitraire, nourrie par des stéréotypes irrationnels, mélangeant l’imaginaire du complot ourdi par une minorité dirigeant dans l’ombre et l’assimilation à des belligérants de conflits d’ailleurs. L’antisémitisme conduit à la stigmatisation et à la violence et est un indicateur-vigie dans les atteintes à la République.. Il est crucial de comprendre et déconstruire ces mécanismes, qui, bien que sans fondement objectif, peuvent alimenter des formes de discrimination dévastatrices. Lutter contre la racialisation et l’antisémitisme est essentiel pour garantir une société plus inclusive et égalitaire.



GRENOBLE  
S'ENGAGE  
CONTRE  
LE RACISME

UNIVERSITÉ DE  
GRENOBLE

**J'AI 31%**  
de chances en moins d'accéder  
à l'achat d'un bien\*

Faites appel à vos droits: [grenoble.fr/discriminations](http://grenoble.fr/discriminations)

\*Source: Observatoire de l'égalité de territoires - 2019. Enquête sur la situation des personnes de couleur noire en France. 2020.

Dans cette perspective intersectionnelle, neuf critères de discrimination sont considérés dans ce plan de lutte :

- l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ;
- l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une nation ;
- l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une prétendue race ;
- les croyances ou appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée ;
- le nom ;
- le lieu de résidence ;
- la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français ;
- le sexe ;
- la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique.

## La Ville agit sur son territoire

### ► Quantifier et analyser

Outre les nombreux travaux universitaires disponibles, la persistance et l'étendue des discriminations ethno-raciales sont documentées chaque année par des instituts de nature et de portée différentes, mais dont les résultats convergent et se complètent. Le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales sont des phénomènes massifs et largement documentés dont il s'agit de traiter à la fois les causes et les effets. Les études menées à l'échelle locales n'ont donc pas vocation à « vérifier » l'existence des discriminations fondées sur des critères ethno-raciaux, mais sont ici conçues comme une ressource permettant à la fois :

- de sensibiliser l'ensemble des acteur-ices institutionnel-les en position de discriminer à travers la mise en lumière de leurs propres pratiques ;
- d'améliorer l'action de la Ville grâce à une connaissance toujours plus fine des conséquences des discriminations ethno-raciales sur ses habitantes et habitants, et des stratégies développées par ces derniers lorsqu'ils y sont confrontés ;
- et d'identifier les leviers susceptibles de favoriser le développement de leur pouvoir d'agir et de résister face à ces expériences.

Ainsi la Ville et le CCAS s'engagent à :

- Obtenir des données locales en consacrant un sujet de thèse à la lutte contre les discriminations et en organisant un testing à l'échelle de la ville.
- Poursuivre le soutien interne aux directions en les incitant à développer des actions.

### ► Sensibiliser le grand public

La sensibilisation du public doit être ancrée dans la réalité des vécus des habitant-es, afin de montrer et de faire comprendre l'impact de ces actes sur le quotidien des victimes, tout en faisant des habitant-es des acteur-ices de cette politique publique. La Ville et le CCAS s'engagent ainsi à médiatiser ces réalités et à les faire reconnaître par le grand public, notamment à travers le développement d'une politique mémorielle. Cela permet de contextualiser les expériences de discriminations et d'intégrer cette dimension de l'Histoire dans la transmission aux nouvelles générations. Il est en effet primordial de sensibiliser le jeune public et de créer des espaces de paroles sur ces sujets.

Dans un contexte de plus en plus marqué par la haine de l'autre et le repli sur soi, sensibiliser permet de porter des valeurs, de construire une politique publique avec pour boussole la justice sociale et de lever les résistances.

Ainsi la Ville et le CCAS s'engagent à :

- Communiquer auprès du grand public et l'informer par des campagnes de communication, en étant attentif à la représentativité dans l'organisation d'évènements et dans les images véhiculées.
- Sensibiliser le grand public en organisant des temps spécifiques (conférences, expositions, etc), en développant une politique mémorielle engagée sur les discriminations, en proposant des espaces d'échanges et de dialogues.
- Sensibiliser les enfants et les jeunes en ouvrant des espaces de parole (notamment avec la Police municipale), en donnant accès à des représentations non discriminantes, en organisant des formations, en renforçant la prise en compte de l'allophonie dans les accueils périscolaires.

### ► Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours pour les personnes concernées

On observe que les dispositifs d'accès aux droits caractérisés par une entrée généraliste (aides financières, santé, logement, droits des étranger-es, etc) n'ont pas la capacité de pleinement isoler, qualifier et traiter les interactions racistes et les expériences discriminatoires dont les professionnel-les sont témoins et/ou qui leur sont rapportées. Cela s'explique par un manque de formation spécifique, mais également par la saturation de ces dispositifs. Les permanences dédiées à la mobilisation du droit anti-discriminatoire peinent, quant à elles, à trouver leur public, particulièrement lorsqu'elles sont portées par des institutions identifiées par ailleurs comme discriminantes.

Dans ce contexte, la Ville et le CCAS réaffirment leur engagement à encourager la mobilisation, tant individuelle que collective, du droit antidiscriminatoire par les personnes victimes, et à poursuivre la sensibilisation des professionnel·les des différents dispositifs municipaux à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales.

Ainsi la Ville et le CCAS s'engagent à :

- Outiller les personnes concerné-es en renforçant les permanences existantes sur le territoire et en les faisant connaître davantage, en organisant des actions de prévention.
- Œuvrer pour l'accès aux droits en permettant le recours à un-e interprète pour les démarches administratives, en abordant le sujet des discriminations dans les ateliers sociolinguistiques, en donnant accès aux dispositifs de la Ville sans condition de nationalité, en actualisant le guide des droits des étranger-es.

#### ► **Faire réseau avec les acteurs et actrices de terrain**

Il faut souligner que les plans de lutte contre les discriminations sont menés à bien notamment grâce au concours des associations qui mettent en place des actions de sensibilisation, des rencontres, des débats, des permanences d'accueil et accompagnent les personnes dans leurs démarches d'accès aux droits. Les structures qui œuvrent sur un format collectif (associations, collectifs informels, conseils d'habitantes et d'habitants...) contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales sont nombreuses et traitent le sujet à travers différents prismes, artistique, culturel, historique ou encore, dans une moindre mesure, juridique. La Ville et le CCAS sont donc engagées dans un travail d'identification, de création et d'entretien de liens entre les acteur-ices. Ce travail de facilitatrice du développement d'un réseau local implique également l'engagement d'un dialogue constructif et fondé sur les réalités locales avec l'ensemble des institutions agissant sur son territoire.

### **La Ville agit en tant qu'employeuse**

#### ► **Informers, sensibiliser et former les agent-es**

La coproduction des discriminations est un concept développé par Olivier NOËL qui démontre que tous les acteur-ices (de l'emploi, du logement, et d'autres domaines) peuvent être amené-es à contribuer de manière systémique à la création de discriminations, que ce soit intentionnellement ou, le plus souvent, de façon involontaire ou inconsciente. La Ville s'emploie à informer, sensibiliser et former les agent-es de la Ville & du CCAS afin de prévenir et lutter contre l'installation de comportements racistes et discriminants, mais aussi dans le but de les outiller pour être en mesure de réagir et d'informer les victimes.

Ainsi la Ville et le CCAS s'engagent à :

- Outiller les agent-es par des sensibilisations et de la formation pour faire face aux discriminations en tant que témoins ou victimes et pour ne pas co-produire.
- Protéger les agent-es des discriminations grâce au Dispositif interne de signalement des violences au travail.

#### ► **Mener une politique RH exemplaire**

En tant qu'employeuse publique, la Ville et le CCAS portent une ambition d'exemplarité en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales en interne. Elles s'attachent ainsi à mettre en œuvre une politique innovante en réinterrogeant et en faisant évoluer leurs pratiques de gestion des ressources humaines, du recrutement à toutes les étapes de la carrière des agent-es.

Ainsi la Ville et le CCAS s'engagent à :

- Recruter sans discriminer en développant les tests professionnels et en formant les agent-es des services de recrutement.





## Convention de partenariat avec la Fondation du Camp des Milles

Le Camp des Milles, situé à Aix-en-Provence, est une ancienne tuilerie transformée en camp d'internement de 1939 à 1942. Il deviendra une antichambre d'Auschwitz avec la déportation de milliers de juifs et de juives lors de la Shoah. Devenu accessible au public en 2012, il est aujourd'hui destiné à renforcer la vigilance et la responsabilité des citoyen-nes face aux extrémismes, au racisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie et aux discriminations. Il présente les mécanismes humains qui ont conduit et peuvent conduire au pire, mais aussi les processus de résistances, toujours possibles. Contribuant aux valeurs humanistes de respect, de dignité et de solidarité, le site-mémorial constitue un lieu unique au monde, aujourd'hui reconnu internationalement, notamment par l'Unesco.

La Ville et le CCAS de Grenoble sont partenaires de la Fondation du Camp des Milles depuis 2018 avec pour objectif de mettre en œuvre des actions de formation et de sensibilisation afin de donner des clés pour comprendre, prévenir et agir à temps face au racisme, à l'antisémitisme et aux discriminations ethno-raciales.

Une délibération sera soumise au vote du prochain Conseil municipal le 24 mars 2025 afin de renouveler cet engagement. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales.



# Plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les genres et les sexualités

À l'occasion du 8 mars, journée de lutte pour les droits des femmes, la Ville de Grenoble réaffirme son engagement pour l'égalité des genres. Recueillir la parole des femmes, améliorer la sécurité dans l'espace public et privé, redonner leur juste place dans l'espace public aux femmes qui ont marqué l'Histoire, proposer une éducation plus égalitaire dans les domaines scolaires, sportifs, professionnels, culturels, etc. La Ville se mobilise toute l'année : elle agit là où elle le peut, et cherche à innover pour améliorer l'égalité.

## ► Des espaces publics et des équipements municipaux qui rendent leur juste place aux femmes

En 2018, en France, en moyenne 96% des noms de lieux faisant référence à une personne avaient le nom d'un homme. Face à ce constat, Grenoble s'engage de façon volontariste pour féminiser les noms attribués aux espaces publics et aux équipements. 100% des nouvelles dénominations portent le nom de femmes ayant marqué l'histoire ou la ville, soit 69 lieux baptisés depuis 2021. On retrouve par exemple, les écoles Marianne Cohn, Anne Sylvestre, Simone Lagrange, la Halle de tennis Alice Milliat, le square Barbara, le Jardin des plantes Joséphine Baker, le Parvis de la Gare Escadron Bleu, le square Mahsa Amini, le Jardin Gisèle Halimi, le parc Berty Albrecht, l'EHPAD André Léo, ou encore la nouvelle place Marie Hackin.... En 2024, les bibliothèques municipales ont également été nommées pour rendre hommage aux combats des femmes : désormais on retrouve la bibliothèque Anne-Marie Lerme Mingat dite "Mimi Mingat", la bibliothèque "Les Munitionnettes", la bibliothèque Colombine, la bibliothèque Chantal Mauduit, la bibliothèque Gisèle Halimi, la bibliothèque Vivian Maier, et la bibliothèque Mafalda.



© Alain Fischer, Ville de Grenoble

## ► Un congé menstruel pour les personnes souffrant de règles douloureuses chroniques

La Ville et le CCAS ont mis en place un congé menstruel, permettant aux agent-es menstruées souffrant de douleurs pathologiques pendant leurs règles de bénéficier d'autorisations spéciales d'absence ou de journées de télétravail adaptées. Une campagne interne d'information et de sensibilisation permettra de lever le tabou et de mieux comprendre les conséquences que les douleurs menstruelles, ou dysménorrhées, peuvent avoir sur la vie professionnelle de certaines agent-es. Les autorisations sont accordées sur certificat médical établi par un-e gynécologue ou un-e médecin traitant-e attestant d'une pathologie ayant pour conséquences des règles douloureuses.

## ► Un congé d'accueil de l'enfant rallongé de 30 jours

Désormais, à la Ville et au CCAS, le deuxième parent peut bénéficier de 30 jours en plus du congé paternité ou d'accueil de l'enfant prévu par les textes de loi. Cette mesure vise à garantir un congé d'accueil de l'enfant égal au congé maternité post-natal de 10 semaines.

### ► Des malles pédagogiques dans les crèches

La valise « le monde en tout genre » est conçue à destination des enfants mais a pour objectifs de faire prendre conscience aux parents et aux professionnel·les des inégalités et stéréotypes de genres à l'œuvre dans nos relations quotidiennes avec les enfants et entre adultes. Elle propose différents jeux mis à disposition des enfants, accompagnés d'un·e professionnel·le pour permettre et inciter chaque enfant à explorer des types de jeux auxquels il n'a pas forcément accès à la maison.



### ► Un accès à la culture paritaire

La Ville a instauré des critères dans les subventions accordées aux opérateurs et opératrices culturelles : tout·e acteur·ice déposant une demande de subvention doit s'inscrire dans les quatre priorités transversales : l'égalité entre les femmes et les hommes, l'attention aux publics prioritaires, la transition climatique et la transition démocratique. Des formations sont prévues par la Ville pour accompagner les opérateur·ices à inscrire ces objectifs dans leurs projets.



### ► Des lieux ressources pour les femmes à la rue ou victimes de violence

La Ville soutient plusieurs lieux et associations recevant des femmes en situation de détresse, comme Uni(e-s)verselles, qui accueille et accompagne les femmes victimes de violence. Les douches municipales, gratuites en centre-ville proposant tout le nécessaire pour se laver (savon, shampoing, serviettes, mais aussi protections périodiques) ont des créneaux réservés aux femmes et à leurs enfants. Des coiffeuses bénévoles proposent gracieusement leurs services aux visiteurs et visiteuses.

### ► Une communication inclusive

Grenoble utilise l'écriture non-discriminante dans toutes ses communications depuis 2019.

### ► Participer à l'organisation du Mois des fiertés

La Ville de Grenoble soutient l'association Grenoble fiertés dans leur organisation du Mois fiertés 2025. Des expositions, des conférences et des débats seront proposés du 15 mai au 15 juin afin de montrer les mécanismes à l'œuvre dans les discriminations envers les personnes LGBTQIA+ et dans le sexisme, d'apprendre à les repérer et à réagir.

### ► Améliorer l'accueil périscolaire par la réduction des inégalités de genre

La Ville de Grenoble est lauréate d'un appel à projet de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire) qui vise à améliorer l'accueil périscolaire par la réduction des inégalités de genre en offrant aux enfants un environnement inclusif. Le projet se divise en trois volets sur trois ans :

- La formation et l'accompagnement des professionnel·les des périscolaires sur les inégalités de genre et les discriminations ;
- La sensibilisation et la mobilisation des enfants sur ces thématiques, à travers différents projets d'animation, en leur offrant la possibilité d'être acteur·ices du changement de leur périscolaire ;
- Des enquêtes sur les usages des différents espaces du périscolaire, et une proposition diversifiée de jeux, matériels pour les cours, livres ou malles pédagogiques.



### ► Organiser des appels aux dons de protections périodiques

Pour la sixième année consécutive, une collecte de protections périodiques a été coordonnée par le Planning familial grâce à une subvention de la Ville de Grenoble, de la Métropole et de l'État. Organisée tout le mois d'octobre dans l'Isère, une cinquantaine de points de collecte ont permis de récolter de nouveaux stocks pour l'année afin qu'ils soient redistribués aux personnes dans le besoin. La Ville mobilise à cette occasion ses différents équipements municipaux : Hôtel de ville, Centre communal, Maisons des habitant-es, Maison de la vie associative et citoyenne et bibliothèques.

### ► Lutter contre les violences sexistes et sexuelles la nuit, le dispositif Angela

La Ville s'est inspirée du dispositif national « Demandez Angela » et a lancé un appel à projets en mars 2023 afin d'accompagner et de former les professionnel·les des établissements festifs à la lutte contre les violences. L'objectif est de constituer un réseau de lieux refuges ayant la capacité d'assister et de soutenir les personnes qui ont été harcelées ou agressées. L'association Issue de Secours a été retenue afin de coordonner ce projet jusqu'en 2026. En 2024, 140 établissements ont fait part de leur intérêt pour la démarche et ont été formés. Ils font désormais partie du réseau de lieux refuges, ils sont identifiables via un autocollant mis en évidence sur leur vitrine, visible depuis la rue.

### ► Renforcer l'offre d'hébergement pour les femmes victimes de violences

L'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des publics en situation de grande précarité intègre pleinement la prise en compte au quotidien des violences faites aux femmes (écoute, orientations, partenariats avec les acteurs et actrices spécialisés). Dix places sont notamment dédiées aux femmes victimes de violences.

### ► Soutenir les femmes dans leurs démarches

Le partenariat étroit entre la direction Petite enfance du CCAS et les associations du territoire permet l'accueil d'enfants en urgence dans les EAJE pour des femmes en situation de vulnérabilité (engageant des démarches, souhaitant protéger un enfant co-victime ou ayant rendez-vous à la Maison des femmes).

### ► Coordonner un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du sport

En février 2024, la Ville a adopté un plan de prévention et de lutte contre les violences dans le sport. Celui-ci comporte trois mesures principales : diffusion de campagnes de communication auprès du grand public et dans les équipements sportifs, organisation de campagne de sensibilisation des clubs, organisation d'une campagne de formation de l'ensemble des agent-es de la direction des Sports.

### ► Sensibiliser et former les agent-es

La Ville et le CCAS organisent des formations auprès de leurs agent-es sur différents aspects des violences sexistes et sexuelles : sur l'accueil des victimes, sur le repérage, sur la compréhension des violences, et leurs impacts sur le développement de l'enfant. La Police municipale par le biais de l'Académie de la Confiance, les responsables des espaces d'accueil des jeunes enfants (EAJE), le service évènementiel, les agent-es de la MDH Teisseire ou encore le service Participation et vie associative ont été formé-es en 2024. Par ailleurs, une campagne d'affichage est en cours au CCAS pour lutter contre les violences en interne.



© Mathieu Nigay, Ville de Grenoble



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble